

Vie de campus : « Construire un vade-mecum à partir des premiers schémas directeurs » (M. Bernard, CPU)

Paris - Publié le lundi 18 septembre 2017 à 17 h 57 - Interview n° 101803

« Un de nos objectifs pour la fin 2017 est de réaliser un premier bilan de ces projets d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale, afin de voir les réussites, les obstacles, et construire un vade-mecum d'accompagnement permettant aux responsables universitaires de bénéficier de bonnes idées et de faire évoluer leurs politiques », déclare Mathias Bernard, président de l'Université de Clermont-Ferrand et de la commission de la vie étudiante et vie de campus de la CPU, à News Tank, le 14/09/2017.

Coordination avec les acteurs du territoire et de la vie étudiante, ouverture des campus à leur environnement socio-économique, implication des étudiants et personnels dans la vie de l'université, modèles innovants de financement, etc. Il dresse un bilan des stratégies politiques de site en matière de vie de campus, 18 mois après le colloque CPU 2016 qui était consacré à ce sujet, et qui avait donné lieu à dix propositions concrètes.

Mathias Bernard revient aussi sur quelques sujets d'actualité, dont la visite médicale pour les étudiants étrangers que les universités devaient prendre en charge dès la rentrée 2017, sans compensation financière. « Un système de prise en charge globale serait à l'étude pour la rentrée 2018. Mais nous restons en attente d'une circulaire précisant comment gérer cette année transitoire », indique-t-il.

Mathias Bernard annonce également plusieurs projets pour la commission de la CPU pour l'année à venir :

- un état des lieux en matière de logement, auprès des établissements ;
- un benchmark sur l'accueil des étudiants internationaux ;
- « impulser une nouvelle dynamique pour que les universités se dotent d'un schéma directeur du handicap, car pour l'instant, seule la moitié l'a déjà fait ».

Mathias Bernard répond à News Tank

Le colloque 2016 de la CPU à Orléans, consacré à la vie de campus, définissait parmi les dix propositions la nécessité de structurer la gouvernance de la vie étudiante. Les sites avancent-ils sur cette problématique ?

Mathias Bernard : La gouvernance de la vie de campus est ce qui permet de mobiliser autour de l'université tous les acteurs engagés sur ces problématiques : les collectivités territoriales, les Crous, le tissu associatif, des entreprises, etc. La question de la coordination de ces acteurs est essentielle.

« Il est difficile d'avoir un modèle d'organisation unique

Au niveau de la commission de la vie étudiante et vie de campus de la CPU, nous sommes engagés sur un travail autour des projets d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale - ou schémas directeurs de la vie étudiante -, qui sont intégrés dans la démarche de contractualisation avec l'Etat. Cela nous semble être un bon outil pour voir comment chaque site s'organise pour gérer cette démarche partenariale. Après, il est difficile d'avoir un modèle d'organisation unique en raison de la différence de configuration des sites.

Certains sites sont-ils plus en avance que d'autres ?

Tout cela s'organise par vagues contractuelles. Mais certains sites avaient déjà élaboré des schémas directeurs avant qu'on le leur demande, donc ils sont plus avancés, comme Besançon. Ensuite, tout le monde s'en empare, à des niveaux divers, parfois très élevés au niveau territorial, comme en Ile-de-France où la réflexion a été menée au niveau de la région, impliquant trois académies et huit Comue. Dans ce cas, il faut le temps que cela redescende dans les établissements et que tout le monde s'en empare.

Il y a une prise de conscience par les collectivités de l'enjeu stratégique de la vie étudiante, en matière d'attractivité. Maintenant, l'enjeu sur ces projets d'amélioration est que les gens apprennent à se connaître et à travailler ensemble, y compris en lien avec les autres établissements du post-bac pour les campus territoriaux où se pose la question d'animer une vie étudiante quand il n'y a pas plus de 400 ou 500 étudiants.

Un de nos objectifs pour la fin 2017 est de réaliser un premier bilan de ces projets d'amélioration afin de voir les réussites, les obstacles, et construire un vade-mecum d'accompagnement permettant aux responsables universitaires de bénéficier de bonnes idées et de faire évoluer leurs politiques.

Qu'en est-il de la relation avec les Crous puisqu'il y avait l'idée dans les conclusions d'Orléans de les intégrer pleinement dans les politiques de site ?

« Se coordonner est une exigence

Un accord-cadre avait été signé entre la CPU et le Cnous permettant de lister les points sur lesquels travailler ensemble. Depuis lors, un travail autour de fiches-actions est en cours

de réalisation pour voir la complémentarité de nos missions. Quant à l'intégration des Crous aux politiques de site, la volonté des acteurs reste variable. À Clermont-Ferrand par exemple, le Crous est complètement associé à la gouvernance du site : on connaît très en amont leurs projets et réciproquement. Mais ce n'est pas toujours le cas, certains nous opposant par exemple des raisons juridiques. Or se coordonner est une exigence, que ce soit pour des raisons de moyens, mais aussi d'efficacité.

Ces coordinations de site exigent de nouvelles compétences. Sont-elles accompagnées de recrutement de nouveaux profils ?

Tout à fait. À Clermont-Ferrand, nous avons cinq campus territoriaux, et il faut quelqu'un pour animer et piloter ces relations. Nous avons créé un nouveau poste dédié à la coordination territoriale, de catégorie A, en relation avec les collectivités, et directement rattaché à la gouvernance de l'université.

Ce sont des postes qui ont vocation à se développer. Tout comme d'autres postes en lien avec la vie étudiante, sur les problématiques de partenariat économique, sur la recherche, la formation, l'apprentissage : cette interface avec les acteurs territoriaux est une évolution majeure de l'université depuis 10 ans, et cela suppose d'avoir des opérationnels si on veut que les bonnes intentions prennent forme.

Les universités doivent s'ouvrir à leur environnement. Font-elles des progrès en la matière ?

Cette ouverture fait partie de la responsabilité sociétale des universités, tout le monde y est attaché. Et bien souvent les politiques culturelles et les équipements sportifs constituent des outils privilégiés d'interface entre l'université et son environnement. La difficulté qu'on peut avoir, par exemple pour le sport, ce sont des équipements à la hauteur en matière de qualité, ou qui soient adaptés aux usages actuels.

« On bute sur des questions juridiques

On bute aussi sur des questions juridiques notamment pour le financement et le modèle économique de ces équipements. L'usage mixte répond à des enjeux socioculturels et financiers, mais cela renvoie aussi à la question de la coordination territoriale, car si une agglomération construit une salle d'escalade, l'université n'a pas intérêt à faire pareil.

Il faut aussi une impulsion nationale pour lancer une action volontariste en matière d'équipements sportifs universitaires. C'est un dossier que nous allons ouvrir en 2017-2018. L'idée est de faire un état des lieux de l'existant, que ce soit les équipements dont l'université est propriétaire ou partenaire avec d'autres acteurs. Ce bilan nous donnera la possibilité de faire des propositions en matière de financement.

En vous plaçant dans la perspective des JO de Paris en 2024...

Oui et c'est le sens de la convention signée avec le comité de candidature Paris 2024 le 15/06/2017. Les JO doivent être l'occasion pour la France de rejoindre les standards internationaux en matière d'équipements sportifs, et l'université pourra mettre à disposition les siens pour les entraînements, l'accueil des délégations, etc. Les JO doivent aussi permettre de développer la pratique sportive des étudiants, favoriser le sport inclusif en y intégrant d'autres catégories d'étudiants ou personnels notamment en situation de handicap.

L'université est aussi le lieu où se fait la recherche sur l'olympisme, le sport, et à travers toutes nos disciplines, nous avons notre mot à dire sur ce secteur. Nous voulons aussi que cela fasse partie des projets structurants pour les universités, à travers l'ensemble des volets vie étudiante, formation et recherche. Ce n'est pas juste un petit vernis : cela irrigue la vie de l'université au quotidien.

Et qu'en est-il de l'ouverture de l'université au monde socio-économique ?

« Ces questions étaient encore tabous il y a quelques années

Cela émerge, avec ce qui relève de la formation à l'entrepreneuriat, ou de la mise en place de tiers-lieux comme les espaces de coworking, les fab labs, ou bien l'ouverture de crèches. Il peut aussi y avoir des services, comme les centres

de santé, potentiellement ouverts à tous et sur lesquels va s'ouvrir un chantier avec le Mesri. À Clermont-Ferrand nous travaillons à un service de santé au travail mutualisé avec le Crous, les organismes de recherche. Il sera d'abord interne à l'université, mais pourquoi pas dans un second temps l'ouvrir vers d'autres publics ?

Pour le moment, ces actions restent marginales, car il faut trouver les financements de démarrage, et il faut habituer les entreprises à venir sur les campus pour autre chose que des contrats de recherche ou de la formation. Mais il faut se rappeler que ces questions étaient encore taboues il y a quelques années, donc cela avance !

Les centres de santé : « des incertitudes sur le modèle économique »

Selon Mathias Bernard, il existe une volonté politique du ministère de monter en charge sur les centres de santé, avec l'objectif de 34 centres en 2018.

« C'est ambitieux, d'autant que ces centres nécessitent un investissement de départ important, des recrutements, et un passage de la prévention au soin qui implique beaucoup de changements, y compris sur la mission de l'université, et des bonnes relations avec les ARS et les collectivités. Selon nous, il demeure encore beaucoup d'interrogations sur le modèle économique, compliqué à objectiver. Donc il est temps que le ministère mène une réflexion pour apporter des éléments tangibles aux directeurs de Sumpss et aux présidents les plus sceptiques... »

Comment mieux impliquer les usagers, étudiants et personnels, dans la vie de campus ?

On le voit avec les taux de participation aux élections : l'implication des étudiants dans le pilotage des universités est compliquée, car la gouvernance universitaire leur semble éloignée de leurs préoccupations. Mais il existe par ailleurs une vitalité de la vie associative des étudiants, par laquelle ils participent pleinement à l'animation des campus, par exemple autour de problématiques de développement durable, de vie culturelle, etc.

« Comment articuler cette vie associative, source de réussite, avec des grands projets de l'université ?

L'enjeu est là : comment articuler cette vie associative, source de réussite, avec des grands projets de l'université ? Cela peut passer par des comités locaux de vie étudiante par exemple. À chaque établissement de déterminer ses outils.

En revanche, nous avons plus de difficultés à associer les personnels au-delà de l'action sociale, et à mixer les publics. Là encore, à travers les services des sports ou culturels, c'est possible. Mais il faut trouver d'autres moyens.

Est-ce que cela ne s'explique pas aussi par un déficit de confiance de la part de l'administration ?

« Trouver les moyens d'associer les étudiants autrement

Il n'y a aucun doute sur la volonté des établissements d'encourager l'autonomie des étudiants, leur créativité, le sens des responsabilités. Après, des questions peuvent se poser lorsqu'il s'agit de gérer un budget ou d'actions qui engagent la responsabilité juridique des établissements, par exemple en matière de sécurité. Ce qui est difficile aussi, c'est que le public étudiant change chaque année. Cela repose donc sur un dialogue continu et une confiance réciproque.

Les services de vie étudiante savent qu'ils ne sont pas là pour faire à la place des étudiants, mais pour les accompagner. On essaie également de former les responsables étudiants. Et il y a de plus en plus d'initiatives de types projets participatifs, conférences de consensus, etc. Dans la mesure où la démocratie étudiante telle qu'on la connaît a ses limites, il faut trouver les moyens d'associer les étudiants autrement.

Existe-t-il de nouveaux modèles de financement pour la vie de campus à l'étude ? Le colloque CPU avait évoqué le crédit impôt campus ou un nouveau plan campus...

Le crowdfunding est un outil sur lequel on peut assez facilement solliciter les fonds, notamment de particuliers. Mais cela a ses limites. Certains projets d'ampleur demandent un fonds d'amorçage avant d'envisager que ces activités s'autofinancent, et il est certain que ce ne sont pas les universités qui vont pouvoir puiser sur leurs ressources propres. Cela peut être un nouveau plan campus, un crédit impôt campus, faire partie du PIA 3 : peu importe, c'est un choix politique qui relève de l'Etat ou des collectivités. Mais sans cela, on risque encore de bricoler et on n'avancera pas...

Cela ne semble pourtant pas faire partie des priorités affichées par le nouveau gouvernement ?

En matière de financement récurrent, on sait que l'Etat ne va pas augmenter substantiellement le budget des universités. Mais sur des financements plus ciblés peut-être davantage, et c'est pour cela que nous travaillons à des propositions pour de l'extrabudgétaire, par exemple avec cet objectif identifié et commun que nous avons identifié avec la CPU, sur le sport. Nous avons une ministre tout à fait intéressée par ces questions et qui connaît les enjeux.

 Nous travaillons à des propositions pour de l'extra-budgétaire

L'avez-vous rencontrée à ce sujet ?

Pas directement, elle a été reçue à la CPU et à cette occasion nous avons convié Graig Monetti, son conseiller vie étudiante, dans le cadre de la commission vie étudiante puis pour une réunion commune avec les réseaux de la vie étudiante. Il s'est montré volontariste, sur le volet social évidemment, mais aussi sur les questions liées à la citoyenneté étudiante, au développement durable, etc. Il y a aussi une volonté de continuité, à partir du PNVE, en donnant une nouvelle impulsion. Nous avons convenu d'un travail commun régulier.

Réunir les réseaux de vie étudiante

A la suite du colloque 2016 de la CPU, les réseaux qui traitent de la vie de campus ont montré leur souhait de travailler ensemble : représentants des Suaps, des services de santé, des services culturels, du réseau handicap, des responsables vie étudiante, des VP relations internationales, des responsables de BAIP, des OVE, des VP CFVU, des VP étudiants, du Cnous, de la Dgesip, de l'Avuf... « Nous en sommes à deux réunions, ce qui nous permet d'avancer sur des projets communs, par exemple entre sport et santé, handicap et orientation, etc ».

Est-ce qu'il n'y a pas le risque qu'en période de restriction budgétaire, la vie de campus serve de variable d'ajustement aux établissements ?

C'est un risque. C'est pourquoi au niveau de la CPU, on porte le discours que les politiques de vie étudiante ne sont ni superflues ni périphériques. Elles ont à voir avec le cœur de la stratégie de l'université en matière d'attractivité, de réussite des étudiants, de lien avec l'écosystème territorial, etc. La manière de protéger la vie étudiante de coupes budgétaires, c'est de montrer que c'est une mission essentielle, et que ça ne coûte pas forcément très cher alors que cela peut créer un impact fort. Mais cela reste un défi !

Quels sont vos chantiers pour l'année à venir ?

Trois seront lancés prochainement :

- Un état des lieux en matière de logement, auprès des établissements pour savoir ce qu'ils réalisent pour les étudiants, mais aussi les chercheurs, et comment ils s'organisent pour développer une nouvelle offre. La conclusion est attendue pour les rencontres du logement étudiant à Dauphine le 21/11/2017.
- Un benchmark sur l'accueil des étudiants internationaux. L'idée est d'aller voir à l'étranger quels sont leurs dispositifs d'accueil et d'accompagnement tout au long du séjour. Le rendu est prévu en 2018.
- Un séminaire autour des projets de schéma d'amélioration de la vie étudiante.

Un autre gros sujet est le handicap : les universités doivent se doter d'un schéma directeur du handicap, mais pour l'instant, elles sont la moitié à l'avoir fait. Il faut donc impulser une nouvelle dynamique et voir comment les premières universités qui en ont un passent à la vitesse supérieure. C'est une démarche intéressante, car elle permet d'aborder le handicap sous tous ses aspects : par exemple dans mon université, nous avons travaillé les questions d'accessibilité bien sûr, mais aussi de formation sur le handicap, de recherche-action avec des laboratoires en sciences de l'éducation ou en ergonomie. C'est aussi une occasion de faire travailler l'ensemble des services et personnels en transversal.

Les universités sont-elles toujours en attente concernant la question de la visite médicale pour les étudiants étrangers ?

Il semble que le gouvernement a enfin pris conscience des conséquences que le transfert de cette visite vers les universités, effectué sans transfert des moyens et dans la précipitation, posait un problème de santé publique. Un système de prise en charge globale serait à l'étude pour la rentrée 2018. Mais nous restons en attente d'une circulaire précisant comment gérer cette année transitoire.

À la rentrée 2017, les universités doivent avoir mis en place un dispositif afin de valoriser l'engagement étudiant, seront-elles prêtes ?

Les universités s'en emparent. Le défi est que tous les étudiants puissent faire valider leurs engagements, qu'ils soient en arts du spectacle ou en médecine. La mise en œuvre pour la rentrée sera sûrement compliquée, mais les établissements avanceront courant 2017-2018. La réussite repose aussi sur la façon dont les étudiants s'en emparent, et les administrations. L'arrêté sur l'année de césure date de deux ans, et c'est tout juste ancré dans l'esprit. Là aussi, il faudra plusieurs années pour acculturer les usages.

Mathias Bernard



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Conférence des Présidents d'Université Président de la commission vie de l'étudiant et questions sociales	Juin 2016	Aujourd'hui
Université Blaise Pascal Président	Avril 2016	Aujourd'hui
Université Blaise Pascal Professeur d'histoire contemporaine	2004	Aujourd'hui
Conférence des Présidents d'Université Vice-président de la commission "Vie étudiante et questions sociales"	Mars 2012	Juin 2016
Université Blaise Pascal Président	Mars 2012	Mars 2016
Université Blaise Pascal Maître de conférences	1996	2004
Établissement & diplôme	Année(s)	
Paris Sorbonne Université (Paris 4) HDR	2003	
Paris Sorbonne Université (Paris 4) Docteur en histoire contemporaine	1995	
École Normale Supérieure Diplômé	1992	

Fiche n° 3730, créée le 12/05/14 à 08:39 - MàJ le 22/11/16 à 12:09

Conférence des Présidents d'Université



Statut : association Loi de 1901

Composition : une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Bureau

Gilles Roussel président

Fabienne Blaise, vice-présidente

Khaled Bouabdallah, vice-président

Délégué général : Denis Ehram

Missions :

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.

- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Moyens :

- une équipe permanente (27 personnes)

- des conseillers et consultants (7 personnes)

- s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »